

DESIGN CONTEST RULES & REGULATIONS

Français à suivre

1. Artwork. All entries must be original. No stock photography or copyrighted images may be used.
2. Judging. All entries will be reviewed by Lung Cancer Canada, personnel and guest judges. Judging is based on a variety of factors, including creativity, style, expression and use of technique.
3. Eligibility. All contest entries must have a valid name, address and email address in order to be eligible. This contest is open to all residents of Canada, with the exception of residents of Quebec. This contest is void wherever prohibited or restricted by law and is subject to all federal, provincial, and local laws and regulations.
4. Prizes. Prizes are non-transferable and may not be substituted or redeemed for cash.
5. Notification. Contest start and end dates will be posted on the contest's general information page at lungcancer.ca. The contest period may be extended at the sole discretion of Lung Cancer Canada. Winners of the contest will be notified by email. Upon notification and before the award is granted, finalists may be required to submit original artwork to Lung Cancer Canada.
6. Acknowledgment. All Artwork submissions become the property of Lung Cancer Canada and may be reproduced and/or modified by Lung Cancer Canada for use on a variety of platforms and mediums, various promotional merchandise and in any or all media now known or hereafter developed for commercial and non-commercial purposes alike. Lung Cancer Canada will only print the design on submissions actually deemed to be winners pursuant to these rules. By submitting Artwork, entrant: (i) certifies that s/he created the submission and has the right to provide it to Lung Cancer Canada; and (ii) agrees to indemnify Lung Cancer Canada from and against any claims, actions, suits and all related liabilities, damages and expenses incurred by Lung Cancer Canada arising out of or relating to any alleged infringement of any copyright, trademark or other intellectual property rights of any third party. Each entrant hereby grants Lung Cancer Canada a non-exclusive, perpetual, irrevocable, royalty-free, fully paid-up, worldwide license to his/her Artwork submitted in connection with the Contest.

REGLES ET REGLEMENTS DU CONCOURS DE DESIGN

1. Œuvres. Toutes les œuvres doivent être originales. Il est défendu d'utiliser des images provenant d'une banque ou protégées par le droit d'auteur.
2. Choix du gagnant. Toutes les œuvres seront évaluées par Cancer pulmonaire Canada, le personnel et des juges invités. Le jugement reposera sur différents facteurs, notamment la créativité, le style, l'expression et l'utilisation de la technique. Ce concours est ouvert à toutes les personnes résidant au Canada, à l'exception de celles résidant au Québec. Ce concours est nul là où la loi l'interdit ou le restreint, et est soumis aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux.
3. Admissibilité. Toutes les œuvres soumises doivent être accompagnées d'un nom, d'une adresse postale et d'une adresse électronique valides pour être admissibles. Ce concours est ouvert à toutes les personnes résidant au Canada, à l'exception de celles résidant au Québec. Ce concours est nul là où la loi l'interdit ou le restreint, et est soumis aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux.
4. Prix. Les prix ne sont pas cessibles et ne peuvent être remplacés ou échangés contre des espèces.
5. Avis. Les dates de début et de fin du concours seront affichées sur la page d'information générale du concours à lungcancer.ca. La période du concours peut être prolongée au gré de Cancer pulmonaire Canada. Les gagnants du concours seront avisés par courriel. Après avoir été informés et avant que le prix ne soit attribué, les finalistes pourraient être tenus de soumettre des œuvres originales à Cancer pulmonaire Canada.
6. Attestation. Toutes les œuvres soumises deviennent la propriété de Cancer pulmonaire Canada et peuvent être reproduites et/ou modifiées par Cancer pulmonaire Canada pour utilisation sur une variété de plateformes et de supports, sur divers articles promotionnels et dans tout support connu actuellement ou développé ultérieurement à des fins commerciales ou non commerciales. Cancer pulmonaire Canada n'imprimera le design que des œuvres soumises effectivement considérées comme gagnantes conformément aux présentes règles. En soumettant une œuvre, le participant : i) atteste qu'il/elle a créé l'œuvre et a le droit de la remettre à Cancer pulmonaire Canada; et ii) accepte de dégager Cancer pulmonaire Canada de toute réclamation, action, poursuite et responsabilité civile, ainsi que de tous dommages et frais connexes, incombant à Cancer pulmonaire Canada et découlant de toute violation présumée d'un quelconque droit d'auteur, marque de commerce ou autre droit de propriété intellectuelle d'un tiers. Chaque participant accorde par la présente à Cancer pulmonaire Canada une licence mondiale non exclusive, perpétuelle, irrévocable, libre de redevances et entièrement libérée pour son œuvre soumise dans le cadre du concours.